

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 5 janvier 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 5 janvier, a examiné un avant-projet de loi du pays, arrêté un projet de délibération du Congrès, adopté quatre délibérations du gouvernement et adopté 20 arrêtés. Il a également émis un avis sur une proposition de loi du pays.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un avant-projet de loi du pays portant modification du code de commerce et diverses mesures d'ordre économique. Il propose notamment de réglementer la commercialisation des bombes de peinture en aérosols, marqueurs de peinture et marqueurs à encre indélébile.

> *Voir communiqué détaillé « Diverses mesures économiques ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa d'Isabelle Champmoreau et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose de prolonger d'une année, soit jusqu'en 2021, le dispositif créé par la délibération n° 85 du 21 décembre 2015 portant mesures exceptionnelles de recrutement dans les corps des professeurs certifiés et des professeurs de lycée professionnel de 2^e grade du statut particulier du cadre territorial de l'enseignement. Cette convention prévoit notamment qu'afin de pouvoir prétendre à une intégration, les professeurs certifiés ou de lycée professionnel ayant réussi un concours organisé par l'État doivent satisfaire à l'épreuve orale d'admission au concours interne d'un des certificats d'aptitude au professorat dont celui du second degré, le CAPES. Toutefois, avec la crise sanitaire, cette épreuve orale n'a pas pu se tenir. Il n'y aura donc pas d'épreuves orales d'admission organisées en 2020.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour quatre affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Dumbéa. Cet agrément, accordé pour quatre ans, permettra à l'association de dispenser la formation des jeunes sapeurs-pompiers, de les présenter au brevet de jeunes sapeurs-pompiers et de bénéficier du soutien technique et matériel de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Nouméa.

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le modèle de la « carte transport » qui se substituera à l'actuelle « carte continuité pays ».

Voir communiqué détaillé « Carte transport ».

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs de la société Air Calédonie. La nouvelle grille tarifaire proposée vise à maintenir à l'identique le tarif d'appel superloisirs (le plus bas), ainsi que le principe des offres promotionnelles régulières ; et à adopter une augmentation progressive sur les tarifs loisirs, standard et plein tarif. Ainsi, le plein tarif adulte augmente de 379 francs par coupon pour les destinations des îles Loyauté et de Koné et de 353 francs à destination de l'île des Pins.

Tarifs de référence adulte en francs, hors taxes, redevances et charges supplémentaires :

Nouméa/île des Pins	9 323	Nouméa/Lifou	13 449	Nouméa/Koné	13 449
Lifou/île des Pins	13 449	Nouméa/Maré	13 449	Nouméa/Touho	13 449
Maré/île des Pins	13 449	Nouméa/Ouvéa	13 449	Koné/Touho	8 964
Ouvéa/île des Pins	13 449	Lifou/Maré	9 323	Lifou/Koné	13 449
		Lifou/Ouvéa	9 323		
		Maré/Ouvéa	13449		

Tarif de référence enfant (moins de 12 ans) : 75 % du tarif de référence de la destination.

Tarif de référence bébé (moins de 2 ans) : 10 % du tarif de référence de la destination.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Loyauté pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2021.

Au visa de Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement, et de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Charles Roger en qualité de directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie pour une durée de trois ans.

Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé dix agents de la société EEC habilités à constater des infractions à la réglementation relative aux distributions d'énergie électrique. Ils auront pour mission de surveiller les installations, veiller à l'application des textes réglementaires et le cas échéant, dresser les procès-verbaux constatant les délits et infractions.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2007-893/GNC du 1^{er} mars 2007 fixant les conditions techniques applicables aux distributions d'énergie électrique. Il s'agit notamment de préciser les dispositions spécifiques pour la pose de réseaux souterrains en terrain agricole ; et de permettre la pose de réseaux haute tension dans les bordures de trottoir ou les caniveaux de surface dans les ouvrages d'art.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné Jean-Luc Adam en qualité de conservateur des hypothèques maritimes.

Au visa de Christopher Gygès, et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 6,5 millions de francs de subventions aux huit projets retenus dans le cadre de l'appel à projets Tech'Innov édition 2020.

Voir communiqué détaillé « Subventions Tech'Innov ».

Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'antenne de Maré du service d'éducation spécialisée à domicile « Sessad Iamele handicap Ne Drehu » de Lifou à accueillir dix enfants accompagnés (au lieu de neuf) et à installer ses bureaux dans les locaux.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société ZURICH INSURANCE PLC pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des textes soumis à l'habilitation de la commission permanente du Congrès durant l'intersession de janvier à juin 2021.

Au visa de Yoann Lecourieux et de Didier Poidyalwane, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 513 351 francs à l'Alliance française de Sydney dans le cadre de l'édition 2021 du festival du film français des alliances françaises d'Australie.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2021 de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP). Il est arrêté à la somme globale de 679 629 856 francs, dont 632 375 000 francs en section de fonctionnement et 47 254 856 francs en section d'investissement, en dépenses et en recettes. Le résultat de clôture (fonds de roulement), intégrant les résultats annuels 2019 et les résultats reportés des exercices précédents, ressort à 439 472 321 francs. Ramené en jours de fonctionnement, le fonds de roulement 2019 correspond à 298 jours de dépenses réelles de fonctionnement.

Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Albert Weiss et Michel Purnama respectivement en tant que président et suppléant de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA-NC) au sein de la commission des qualifications.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le service de santé au travail de la société VALE NC.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a apporté des modifications mineures, d'une part, sur l'organisation de certains examens et, d'autre part, sur la grille de classification des certifications professionnelles mises en place en 2019. Il s'agit de certifications professionnelles du secteur social (accompagnatrice de vie, auxiliaire d'autonomie) et de la sécurité privée (technicien de télé et vidéo surveillance). Il s'agit également de modifier le niveau de responsabilité et d'autonomie attendu des personnes validant une certification de niveau 1.

Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé une entreprise de transports sanitaires terrestres (M. et Mme Appaganou) située à Poya.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré un agrément provisoire à une entreprise de transports sanitaires terrestres (Ernest Hnyeikone) située à Voh.

* *
*

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis défavorable assorti de propositions sur une proposition de loi du pays relative à l'exercice des professions de médecin, de chirurgien-dentiste et de sage-femme (maïeuticien) en Nouvelle-Calédonie.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Thierry Santa, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

Isabelle Champmoreau

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

Yoann Lecourieux

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

Didier Poidyalwane, porte-parole du gouvernement

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

Jean-Louis d'Anglebermes

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI^e FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Pierre Djaïwé

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

Valentine Eurisouké

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

Philippe Germain

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.